



22 Février 2018

**PRODOMO**  
PORTES & FENÊTRES

## CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITÉE SUR NOS PRODUITS

### NOTRE GARANTIE PRODOMO INC. : UNE VISION DIFFÉRENTE

Nous utilisons les meilleurs produits possibles à la fine pointe de la technologie, ce qui engendre un impact positif sur nos interventions après-ventes. Notre confiance en nos produits nous permet de vous offrir une garantie telle que décrite ci-dessous.

#### **Garantie totale d'un (1) an pièces et main-d'œuvre**

Pour une période d'un (1) an à compter de la date de livraison, tout produit PRODOMO inc. sera remplacé ou réparé s'il est jugé défectueux sous réserve des autres conditions spécifiées dans la présente garantie.

#### **Garantie limitée de trois (3) ans sur les produits en bois**

Les produits en bois fabriqués par PRODOMO inc. sont garantis contre tout défaut de fabrication dans des conditions normales d'utilisation, pour une période de trois (3) ans à compter de la date de livraison. La main-d'œuvre est garantie un (1) an à compter de la date de livraison.

La garantie est valide pour l'acheteur d'origine seulement et est assujettie aux autres conditions et restrictions du présent certificat.

#### **Garantie limitée de dix (10) ans sur les unités scellées**

À compter de la date de livraison, pour les acheteurs d'origine, PRODOMO inc. garantit que les unités scellées dans des conditions normales d'utilisation seront exemptes de condensation et d'obstructions visibles à l'intérieur de celles-ci causées par une défektivité du joint d'étanchéité. Les dommages dus à un bris de verre ne sont pas couverts par la garantie. La main-d'œuvre est garantie un (1) an à compter de la date de livraison.

La garantie de remplacement des unités scellées est assujettie à la garantie du fournisseur.

#### **Garantie limitée de la quincaillerie**

À compter de la date de livraison, pour les propriétaires d'origine, PRODOMO inc. garantit pour une période de dix (10) ans contre tout défaut de fabrication qui peut nuire au bon fonctionnement de la quincaillerie dans des conditions normales d'utilisation. La main-d'œuvre est garantie un (1) an à compter de la date de livraison.

Si le produit est discontinué, les pièces de remplacement fournies seront de qualité égale ou supérieure. À la fin des travaux de rénovation ou de construction, la quincaillerie doit être nettoyée et lubrifiée adéquatement. Le type de quincaillerie choisi dans ce projet doit être ajusté selon les saisons et selon la pression intérieure du bâtiment.

#### **Garantie limitée de la teinture opaque**

À compter de la date de livraison, pour les propriétaires d'origine, PRODOMO inc. garantit la teinture AVANTAGE PLUS, teinte opaque seulement, pour une période de trois (3) ans contre le pelage de la teinture et décoloration excessive. La main-d'œuvre est garantie un (1) an à compter de la date de livraison.

À compter de la date de livraison, pour les propriétaires d'origine, PRODOMO inc. garantit la teinture régulière, opaque ou semi transparent, pour une période de 1an contre le pelage de la teinture et décoloration excessive. La main-d'œuvre est garantie un (1) an à compter de la date de livraison.





22 Février 2018

PRODOMO

PORTES & FENÊTRES

## CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITÉE SUR NOS PRODUITS

### Garantie limitée de la teinture opaque (suite)

Tous les produits livrés non-peints doivent être entreposés dans un lieu exempt d'humidité et de température extrême. Ils doivent être obligatoirement peints dans les dix (10) jours de la livraison, sans quoi aucune garantie ne s'appliquera.

### Limitations

La responsabilité revient au client de s'assurer du bon entretien des produits une fois qu'ils sont livrés. Il est également de leur responsabilité de s'assurer que l'installation faite sur place soit réalisée selon les règles de l'art. La responsabilité de PRODOMO inc. ne sera nullement engagée en cas d'insouciance des propriétaires d'origine.

Le client doit s'assurer que nos produits sont protégés lors de l'exécution des travaux et que nos produits seront exempts de maçonnerie, de mâchefer ou de tous autres produits chimiques.

Les joints de scellant, entre le verre et le cadre de bois, ne doivent pas être altérés par le processus de nettoyage et de peinture. Le client est également responsable de nettoyer ses portes et fenêtres avec un savon doux seulement.

Les dommages liés à l'exposition aux pluies acides, les vents salins ou les polluants pouvant altérer le fini ne sont pas couverts par la garantie.

Les volets des portes et fenêtres d'une hauteur de plus de huit (8) pieds et munis d'un verrouillage multipoint ne sont pas couverts par cette garantie.

Selon la demande de conception, nos produits sont pour une utilisation résidentielle, commerciale ou institutionnelle.

En raison de sa nature, des variations naturelles de l'acajou sont à prévoir quant à la couleur et la texture de nos produits.

### Procédure et conditions de réclamation en vertu de la présente garantie limitée

Le propriétaire qui désire faire une réclamation de garantie doit le faire dans un délai de trente (30) jours à compter du jour où le défaut est apparu. La demande doit être envoyée par courriel et accompagnée des photographies appropriées. Le numéro de facture doit également être indiqué. Sur réception de cet avis, PRODOMO inc. prendra contact avec le propriétaire.

S'il y a lieu, PRODOMO inc. informera le propriétaire des frais que le client devra assumer. Hormis les frais relatifs couverts par la garantie, tel que mentionnées ci-haut, les frais de réparation devront être entièrement payés avant la fourniture d'éventuels services ou remplacements.

### Lois et juridiction applicables

Tout bon d'achat acheminé à PRODOMO inc. constitue un contrat régi par les lois de la province du Québec au Canada et seules les instances judiciaires du district de Montréal ont juridiction pour l'interprétation et l'application de la présente garantie.

PRODOMO inc. offre la présente garantie générale limitée. Nulle autre garantie ou représentation de garantie antérieure n'engage PRODOMO inc.

Un service d'entretien de nos produits est disponible par PRODOMO PLUS inc. : [prodomoplus@gmail.com](mailto:prodomoplus@gmail.com).

